Fix21
Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous permettre de comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Fix21 est un produit d'assurance de Patronale Life SA, compagnie d'assurance belge, boulevard Bischoffsheim 33, 1000 Bruxelles (ci-après « Patronale Life »). Vous trouverez plus d'informations sur le site web www.patronale-life.be, ou par téléphone au numéro +32 2 511 60 06. Ce document d'informations clés est d'application à partir de 19/10/2026. Le superviseur compétent est la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et est peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le produit est un contrat d'assurance-vie individuelle de type Branche 21 (avec un taux d'intérêt garanti), soumis à la loi belge.

Objectifs

Épargne avec taux d'intérêt garanti. Le rendement du produit dépend du taux d'intérêt garanti et de la durée de détention. Un taux d'intérêt variable de 3,5% est garanti pendant 8 ans après réception de la prime et un formulaire entièrement documenté et dossier de candidature signé. Après cette période de garantie initiale de 8 ans, le taux d'intérêt « primes libres » en vigueur à ce moment-là sera appliqué à la réserve de prime. Ce taux d'intérêt «primes libres » pourra être révisé par année civile jusqu'à la date de fin de l'accord.

Investisseur de détail visé sur le produit

Ce Contrat vie s'adresse aux épargnants, personnes physiques et personnes morales résidant en Belgique, qui comprennent les garanties et les prestations d'assurance d'un contrat d'assurance-vie de la Branche 21. Ces épargnants souhaitent investir leur épargne pendant 8 ans dans un produit avec un risque de 2 sur une échelle de 7. Ce fonds peut être proposé aux clients qui souhaitent investir dans des fonds n'ayant pas un périmètre de durabilité.

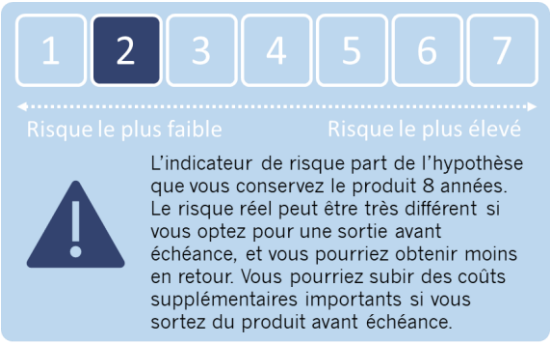
Avantages et coûts

Ce produit est par défaut conclu pour une durée indéterminée. Le Preneur d'Assurance peut également conclure l'assurance d'épargne avec une durée déterminée minimale de 8 ans et 1 jour. Ce produit prend fin en cas de rachat du Contrat par le Preneur d'Assurance, au terme de la durée déterminée ou au moment du décès du premier et unique assuré ou au moment du décès du deuxième assuré survivant (suivant les modalités du Contrat). Le Contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Patronale Life. Patronale Life peut cependant suspendre les paiements futurs sous certaines conditions.

En cas de vie, la réserve constituée est versée, éventuellement diminuée des frais relatifs au rachat anticipé (voir « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »). En cas de décès de l'assuré, la réserve constituée sera versée sans qu'aucuns frais de rachat soient facturés. La réserve constituée peut être inférieure aux primes investies. La réserve constituée comprend les versements de primes (moins les droits d'entrée et les taxes), augmentés des intérêts garantis jusqu'au rachat ou au décès.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Risico-indicator



L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en fonction des évolutions du marché ou d'une impossibilité de remboursement de la part de Patronale Life.

Ce produit est classé 2 sur une échelle de 7, qui est une classe de risque basse. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si l'évolution du marché venait à se détériorer, il est très peu probable que la capacité de remboursement de Patronale Life en soit affectée.

Patronale Life garantit l'épargne capitalisée au sein de ce produit. Si Patronale Life SA n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois votre produit tombe sous un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Patronale Life SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). Le régime de protection n'a pas été pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Période de détention recommandée: 8 jaar
Exemple d'investissement: 10.000 EUR

		Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après *8 ans (période de détention recommandée)*
Scénarios en cas de survie			
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.504,00 EUR	13.036,41 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,96%	3,37%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.504,00 EUR	13.036,41 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,96%	3,37%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.504,00 EUR	13.036,41 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,96%	3,37%

Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.504,00 EUR	13.036,41 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,96%	3,37%
Scénario en cas de décès			
Décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9.900,00 EUR	13.036,41 EUR

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce produit fonctionne uniquement avec un taux d'intérêt garanti sur la durée de détention recommandée du produit. Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tension sont donc identiques.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si Patronale Life SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de Patronale Life. En cas de faillite de Patronale Life, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou les Bénéficiaires. En outre, les preneurs d'assurance et/ou les Bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de Patronale Life. De plus, les assurances-vie avec un rendement garanti (Branche 21) sont garanties par le Fonds de garantie (https://www.fondsdegarantie.belgium.be/fr). La garantie se limite à la valeur de rachat des Contrats, à hauteur de 100.000 EUR par Preneur d'Assurance et par compagnie d'assurance.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 8 ans *(période de détention recommandée)*
Coûts totaux	496,00 EUR	99,75 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	8,46% chaque année	0,13% chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,50% avant déduction des coûts et de 3,37% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre l'effet que les différents coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel à la fin de la période de détention recommandée et donne la signification des différentes catégories de coûts.

			L'incidence des coûts annuels si vous rachetez après 8 ans
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	Max 1,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	0,13%
	Coûts de sortie	Max 5 % pendant les 5 premières années, avec un minimum de 111,02 EUR. Le coût diminue de 1% chaque année. En 6e, 7e et 8e année, seul le coût minimum s'applique. Les coûts de sortie sont indiqués comme "S.O." dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	S.O.
Coûts récurrents prélevés chaque année	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'effet des frais que Patronale Life déduit chaque année pour la gestion de votre investissement. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année écoulée.	0,00%
	Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	S.O.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans et 1 jour

La période de 8 ans et 1 jour est recommandée, d'une part, pour éviter d'éventuels frais de rachat et, d'autre part, à des fins fiscales, pour éviter la retenue d'impôt à la source.

Rachat

- Le Preneur d'Assurance peut à tout moment racheter (anticipativement) le Contrat. Des rachat partiels ne sont pas possibles. Vous pouvez racheter anticipativement en utilisant le document mis à disposition par Patronale Life. Vous devez le remplir, le dater, le signer et l'envoyer en y joignant les annexes demandées. Le rachat est soumis au consentement préalable des Bénéficiaires Acceptants éventuels.

Frais de Rachat

- Frais de rachat durant les 8 premières années après chaque versement de prime individuelle. Des frais de rachat dégressifs de 5,00% de la réserve à racheter sont dus, avec un minimum de 111,02* EUR (indexés). Après chaque période de 12 mois, ces frais de rachat diminuent de 1,00%.
- Frais de rachat de 111,02* EUR (indexés) de la 6e année à la 8e année incluse, après chaque versement de prime individuelle. Après 8 ans, il n'y a plus de frais de rachat pour le versement de prime concerné.
- Indemnité conjoncturelle
 Outre les frais de rachat susmentionnés, le rachat endéans les 8 premières années du Contrat, peut également être soumis à une indemnité conjoncturelle. La valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché. Elle sera calculée en fonction du taux d'intérêt garanti, des taux d'intérêt du marché au moment du rachat et de la période résiduelle entre le moment du rachat et le 8ième anniversaire du Contrat. Après les 8 premières années du Contrat, Patronale Life appliquera cette indemnité conjoncturelle conformément à la réglementation et législation applicable au moment du rachat.
- Des rachats partiels ne sont pas possibles.

En cas de paiement à la suite du décès de l'assuré ou à l'échéance du Contrat, il n'y a pas de frais de rachat.

* € 75 indexés conformément aux indices santé des prix à la consommation avec, comme base, janvier 2010.

Comment présenter une réclamation ?

Vous avez toujours la possibilité de contacter directement le courtier vous ayant recommandé le produit. Les réclamations concernant le produit **Fix21**, la compagnie et/ou le courtier vous ayant recommandé le produit peuvent être adressées à :

- Par courrier : Patronale Life SA, Gestion des plaintes, Bld Bischoffsheim 33, 1000 Bruxelles
- Par e-mail : plaintes@patronale-life.be
- Par téléphone: +32 2 511 60 06

Lorsqu'aucune solution vous convenant est proposée, vous avez la possibilité de vous tourner vers l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (e-mail : info@ombudsman-insurance.be), ceci sans préjudice de la possibilité d'engager une action judiciaire.

Autres informations utiles

Le Preneur d'Assurance reçoit chaque année un aperçu détaillé de son Contrat, comme l'exige la loi belge. Les taux d'intérêt applicables peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://www.patronale-life.be/fr/cours-et-tarifs/tarifs-branche-21. Patronale Life publie régulièrement des informations relatives à ce produit sur le site web www.patronale-life.be. Ce document d'information clé est révisé au moins une fois par an. Vous pouvez consulter la version la plus récente sur le site web www.patronale-life.be/fr ou l'obtenir par l'entremise de votre intermédiaire. Pour plus d'informations sur le produit, vous pouvez consulter le document «Fiche d'Informations Utiles **Fix21**».

Toute décision de souscription à ce produit doit être basée sur une analyse complète de ce document d'informations clés et des conditions générales. Elles sont gratuitement disponibles sur notre site web ou peuvent être obtenues auprès de votre intermédiaire ou en envoyant un mail à Life@patronale-life.be.